



ENJEUX ET OUTILS D'UNE EXPÉRIENCE LIEGEOISE D'INTERSECTORIALITÉ EN MATIÈRE DE VIOLENCE CONJUGALE

*Par Cécile Kowal, psychologue, intervenante à l'asbl Praxis
et Roger Herla, psychologue, assistant de direction et intervenant au Refuge du CVFE*

Faisant le point sur l'évolution d'une expérience d'intersectorialité engagée à Liège par Praxis et le CVFE dans le domaine de la violence conjugale, ce texte, qui a fait l'objet d'une communication au colloque « *Au jour ... la nuit* », organisé par l'A.M.A., le 22 mai 2008, décrit les enjeux soulevés par cette expérience, ainsi que les outils élaborés dans le cadre de cette coopération entre deux acteurs associatifs.

Depuis 2004, deux associations liégeoises, le CVFE (Collectif contre les violences familiales et l'exclusion) et Praxis, mettent en œuvre une expérience de travail en commun dans le domaine de l'accueil et de l'accompagnement des victimes et des auteurs de violences conjugales. Le sujet que nous allons aborder dans cet article concerne la « *possibilité de la concertation* » entre deux institutions qui travaillent autour de la même problématique avec des approches différentes. Et cela malgré les différences entre services et les écueils nombreux qui parsèment le parcours intersectoriel.

Nous ne nous étendrons donc ni sur les divers aspects de la violence conjugale, qui n'est que le contexte particulier dans lequel est née notre collaboration, ni sur nos façons respectives de travailler, chacun de notre côté, avec les personnes bénéficiaires de nos services (les échanges qui suivront notre présentation pourront permettre si nécessaire d'éclairer certains points qui resteraient mystérieux). Nous ne nous attarderons pas non plus sur les particularités de notre maison d'accueil, car ce n'est pas en tant que lieu d'hébergement à strictement parler que le Collectif est en concertation avec Praxis mais plus

largement en tant que service d'aide spécialisé aux victimes de violences conjugales, femmes et enfants¹.

Ce que nous désirons évoquer, au fond, c'est une expérience quasi-conjugale : la vie de couple menée depuis quatre ans par nos deux services. Nos deux associations ne s'expriment pas ici comme deux amoureux transis traversant la lune de miel, bercés des illusions infinies des débuts, aveuglés par un soleil qui ne semble luire que pour eux... Nous avons en effet eu le temps d'expérimenter des difficultés et sans doute sommes-nous aujourd'hui en quelque sorte désillusionnés ou plus réalistes.

Mais nous pensons que cette prise de conscience des limites actuelles de la concertation est aussi une preuve que nous avançons, que nous mûrissons. Connaître ses limites signifie se connaître mieux et donc mieux mesurer également tout l'intérêt d'une telle démarche de concertation. Nous sommes un couple qui apprend à vivre dans la durée. Un couple qui progressivement a ressenti le besoin et s'est senti la force de s'ouvrir au monde, d'élargir la démarche intersectorielle à d'autres services. L'expérience intersectorielle est une aventure humaine et institutionnelle que nous voudrions tenter de partager avec vous.

Quelques mots pour rappeler d'où nous parlons et quelles associations nous représentons. Il y a, d'une part, le CVFE qui, à Liège, écoute, conseille et héberge les femmes victimes de violences et leurs enfants, depuis maintenant 30 ans (le refuge c'est en moyenne 100 femmes et autant d'enfants hébergés chaque année dans deux maisons distinctes). De l'autre, Praxis où s'organisent des groupes pour auteurs de violences référés majoritairement par décision judiciaire.

Dans cet article, nous allons d'abord revenir sur les enjeux de l'intersectorialité, ensuite, nous redessinerons brièvement les trois dernières années de collaboration entre Praxis et le CVFE. Nous nous pencherons enfin sur les changements de pratiques que cette collaboration a entraînés. En les illustrant par des situations concrètes, nous évoquerons des évolutions qu'on peut situer à deux niveaux : celui des outils utilisés et celui des « pratiques de réseaux ». Nous verrons que les enfants en tant que victimes sont également au coeur de nos préoccupations communes. Enfin nous conclurons l'exposé en vous présentant les questions qui continuent d'être en chantier, qui jalonnent notre parcours.

Les enjeux de l'intersectorialité

Apparemment, la discipline académique qui s'est le plus penchée sur le concept d'intersectorialité est celle de la Santé Publique. Ainsi, Chantale Vandoorne et Gaëtan Absil du département des Sciences de la Santé Publique à l'Université de Liège, définissent ainsi l'intersectorialité :

« Cela consiste à faire collaborer des secteurs de l'activité humaine qui sont définis et séparés par l'organisation de la société, par des cadres administratifs, et/ou politiques. »

La rencontre CVFE/Praxis correspond bien à cette définition (histoires institutionnelles différentes, images différentes véhiculées dans le secteur associatif, statuts différents devant

¹ Coordonnées et informations complémentaires sur nos deux associations disponibles sur nos sites respectifs : www.cvfe.be et www.asblpraxis.be. De plus, un livre numérique intitulé « À Liège, une co-élaboration pour une coopération en matière de violences conjugales » est consultable sur le site www.labiso.be et disponible en version papier sur demande.

les autorités subsidiantes, etc.) Ces deux chercheurs définissent également cinq dimensions de l'intersectorialité qui, chacune, constituent un véritable défi :

- Dimension organisationnelle (ex : outils de concertation intra et inter),
- Dimension Institutionnelle (ex : financement commun, conventions, ...),
- Dimension temporelle (ex : ritualisation d'étapes),
- Dimension communicationnelle (fax, lettre, protocole : quelle information circule, par qui, comment et dans quelle intention),
- Dimension philosophique (ex : position éthique sur la violence).

On reconnaîtra en filigrane chacune de ces dimensions dans la suite de l'exposé. La motivation première et celle qui nous fait tenir le coup dans la durée, malgré les obstacles, reste la réalité implacable des violences conjugales dans nos sociétés. Comment pourrions-nous occulter l'actualité et ses dramatiques faits divers qui occupent si régulièrement la une de nos journaux ? Sur ce point, on est en droit de se demander combien de drames sont nécessaires pour réveiller certains de leur lassitude face à la problématique des violences conjugales ? Combien pour convaincre que la lutte contre les violences faites aux femmes au sein de leur couple et de leur famille n'est pas un combat féministe d'un autre temps ou d'un autre lieu mais constitue une nécessité qui nous concerne tous, hommes et femmes aujourd'hui, chez nous ?

Il existe d'autres motivations à persévérer dans la démarche intersectorielle :

- Perception d'une réalité plus complexe et donc intervention plus fine et plus adéquate,
- Sortir de l'isolement,
- Les deux partenaires continuent à être en lien.

Petit rappel historique

C'est à l'éclairage de ces enjeux et des motivations qui sont les nôtres que peut se lire l'historique des nos trois dernières années de collaboration. Depuis trois ans, Praxis affirme que la sécurité des victimes est aussi sa priorité avec le travail de responsabilisation auprès des auteurs. La mission des intervenant-e-s du refuge de Liège consiste depuis sa création à agir aux côtés des victimes, à rendre visible femmes et enfants, à parler en leur nom et donc à mettre en avant leur sécurité. Aujourd'hui, c'est cette préoccupation qui nous rassemble. Car c'est à partir de cette position éthique de base, qu'il est devenu possible pour le Collectif et Praxis de créer des passerelles entre leurs réalités institutionnelles très différentes. A la condition bien sûr que nous acceptions de questionner et de faire évoluer nos pratiques mutuelles, à l'intérieur d'une concertation intersectorielle.

La première année de cette concertation, 2004-2005, nous a permis de répondre aux questions concernant les motivations à nous rencontrer et les objectifs communs qui nous réunissaient malgré toutes nos différences. Cette première année a été ponctuée par une formation de 3 jours, commune à nos deux équipes, animée par deux confrères québécois qui mènent une expérience similaire depuis dix ans et ont élaboré un modèle appelé PDC (Processus de domination conjugale). Cette formation et ce modèle nous offraient un vocabulaire et un cadre de référence communs.

Durant la seconde année, 2005-2006, nous étions prêts à examiner des situations concrètes qui nous confrontaient à la question du danger, à la réalité de nos temporalités différentes, à la question incontournable du secret professionnel et de la différence de nos mandats. Dès

ce moment, nous avons commencé à innover dans nos pratiques, à nous créer des outils d'intervention que nous vous présenterons plus loin. Comme pour fêter un anniversaire, cette seconde année a également été ponctuée par une seconde rencontre avec ces mêmes confrères québécois, par un nouveau temps de formation commun de trois jours. La responsabilité d'évaluer la sévérité d'une situation, l'impuissance face au danger, la lourdeur des situations à porter... éveillaient dans chacune de nos équipes craintes, doutes, questionnements qui nécessitaient écoute et soutien.

Depuis fin 2006, nous sommes préoccupés de l'élargissement de notre concertation à d'autres partenaires : la police, les magistrats, les assistantes de justices, les victimes, les professionnels de l'enfance... Comment sont-ils sollicités/alertés/invités par nous / avec nous ? En 2007, ensemble, CVFE et Praxis, nous avons élaboré et animé de nombreuses formations pour différents secteurs de profession afin de partager notre cadre de référence.

Des concepts de travail innovants

Après avoir brossé le cadre de notre brève histoire commune, prenons à présent le temps de dresser un panorama complet des différentes innovations issues de la coélaboration. Arrêtons-nous chronologiquement sur les outils créés pour mieux collaborer dans l'évaluation du danger et mieux nous concerter dans la réaction à ce danger. Nous souhaitons évoquer cinq outils spécifiques: le PDC, un courrier, un fax, le réseau, et des groupes de travail.

1. Le PDC avant tout

Cet outil propose une lecture dynamique et originale de la violence conjugale mais peut surtout permettre à différents intervenant-e-s de mettre en commun leurs connaissances pour mesurer ensemble la dangerosité d'une situation. Une mesure qui n'est ni impeccable ni objective : le PDC pas plus que tout autre instrument ne permet la suppression pure et simple du risque de passage à l'acte.

Mais il nous fournit un moyen de communiquer : à la fois un guide d'analyse de la situation qui intègre les données apportées par la victime comme celles que nous fournit l'auteur et un vocabulaire commun. Isolement de la victime, renouvellement, persistance voir intensification des stratégies de domination, etc.. Autant de mots qui avec le temps signifient pour nos deux équipes les mêmes choses et éveillent la même inquiétude.

C'est en se basant sur un tel accord entre nous que le PDC est aussi devenu un moyen de parler de la réalité des violences conjugales à nos partenaires : il est au coeur des formations données conjointement depuis plus d'un an à différents services, principalement liégeois mais pas seulement.

2. Le deuxième outil consiste en un simple courrier

Les intervenant-e-s de Praxis ont innové en envoyant un courrier aux victimes, avec l'accord de l'auteur. Courrier qui présente brièvement les services proposés par le Collectif et transmet à la victime ses coordonnées. Cette simple lettre est un message clair et fort à la victime des violences. Indépendamment d'une demande de sa part, le message dit : « *Nous sommes conscients que les violences ne cessent pas miraculeusement parce que votre compagnon est orienté vers Praxis. Nous nous sentons concernés, voir inquiets par votre*

situation. Et vous n'êtes pas seule pour l'affronter, un service spécialisé existe dont la mission est de vous venir en aide ».

Il est évidemment difficile de mesurer l'impact d'une telle démarche en termes de sécurité des victimes. Cependant on a constaté que plusieurs femmes ont pris contact avec le Collectif après avoir lu la lettre. Elles le font qu'elles aient eu connaissance ou non de notre existence auparavant. Les femmes nous appellent parfois pour nous rassurer ou se rassurer elles-mêmes en banalisant les violences encore subies. D'autres nous demandent de les laisser en paix. Si en apparence, dans un premier temps, elles rejettent l'aide proposée, nous pensons qu'un lien est créé qu'on ne peut plus défaire. Ainsi, dernièrement, une femme qui avait reçu le courrier en question nous a d'abord téléphoné pour expliquer très crûment à l'une de mes collègues que son mari et elle avaient juste besoin qu'on leur foute la paix. Mais elle a rappelé depuis et s'est sentie assez en confiance pour se raconter. Cette dame bénéficie aujourd'hui de notre soutien sur le plan juridique. Elle peut aussi compter sur notre écoute pour mieux évaluer les risques qu'elle encoure dans sa relation de couple. Enfin, notre rôle dans cette situation particulière est aussi de sensibiliser Madame à ce qu'endure son enfant de huit ans. Ce qui est essentiel quand on sait combien les parents continuent de minimiser l'impact des violences sur leurs enfants.

A la base de notre intervention au côté de cette femme on retrouve donc l'inquiétude des intervenant-e-s de Praxis pour la sécurité de la victime et l'envoi d'un courrier qui constitue une innovation majeure dans les pratiques de travailleurs qui accompagnent uniquement les auteurs de violences.

3. Troisième outil : un fax

Il faut savoir que lorsqu'un auteur révèle au cours de son suivi que des agissements qui mettent en danger sa conjointe et ses enfants, Praxis active plusieurs outils d'intervention. Les détailler ici aujourd'hui serait hors sujet, je ne peux que les citer rapidement: travailler dans le groupe la nomination précise des prises de risque ; travailler dans le groupe les scénarii de mise en sécurité, négocier un pacte de rappel avec l'auteur, négocier des entretiens de crise entre les séances de groupe, etc.

Et donc depuis presque deux ans, nous utilisons un autre outil. Quand un-e ou des intervenant-e-s de Praxis évalue(nt) un niveau de dangerosité élevé dans une situation (Robert et Denise, nos formateurs, parleraient de code orange), un fax est transmis au Collectif qui spécifie le degré de dangerosité évalué à l'aide du PDC et transmet les coordonnées de la victime.

Jusqu'à présent, cette démarche se fait toujours avec l'accord écrit de l'auteur qui a accepté de donner lui-même le numéro de sa (ou de son ex-) compagne. Une fois le fax envoyé, chaque institution poursuit son travail spécifique. Praxis ne demande pas à être informé de la suite donnée au fax.

Cette démarche amène l'intervenante du Collectif à appeler elle-même la victime : chose tout à fait inhabituelle dans l'histoire de l'association où le libre choix de la personne est considéré comme une valeur essentielle. On peut d'ailleurs faire le parallèle entre ce coup de téléphone et le courrier envoyé par Praxis à la victime. Il s'agit dans les deux cas de démarches proactives où on va au devant de la victime : on n'attend pas qu'elle formule une demande pour lui proposer une aide et l'informer de notre inquiétude, de notre évaluation de la dangerosité de sa situation.

Au sein du CVFE, les intervenant-e-s avaient des appréhensions avant de donner le premier coup de fil mais elles (ils) ont pu (ou ont été forcé-e-s de) les dépasser et ces craintes ont

disparu depuis. Chacune de ces expériences a débouché sur un contact respectueux. Il est intéressant de constater que les premiers échanges sont surtout l'occasion de créer un lien de confiance : les éléments de dangerosité repérés par les intervenant-e-s de Praxis n'apparaissent pas toujours directement à ceux du refuge. L'essentiel est d'abord dans le lien : c'est lui qui va faire que la dame s'autorise ensuite à dévoiler son histoire et/ou à prendre -avec les intervenant-e-s du refuge- la mesure du danger.

Stéphanie, une des femmes que les intervenant-e-s du refuge ont été amené-e-s à contacter est restée en lien avec une collègue pendant plusieurs mois ; les intervenant-e-s de Praxis avaient bien perçu le haut degré d'activation de Monsieur sur fond de démarches en divorce de la part de son ex-compagne.

Il s'est avéré au fil de nos contacts que Stéphanie était bien victime de harcèlement, de violences psychologiques très lourdes (et de menaces de mort fréquentes). En la contactant, nous lui avons ouvert un espace d'écoute, de soutien qui lui a permis d'exprimer son sentiment de culpabilité à l'égard de cet homme qu'elle avait aimé et de le dépasser pour pouvoir se reconnaître en tant que victime. Ce qui chez elle a constitué une étape indispensable pour pouvoir mesurer la dangerosité et mettre en place des stratégies de protection efficaces.

Comme on le verra avec la situation de Maria, le fax ne voyage pas en sens unique. Le Collectif a aussi transmis à Praxis son inquiétude par rapport à une situation commune. Avec des résultats positifs à moyen terme. Même s'il est clair que la baisse du niveau de dangerosité doit également être attribuée à un ensemble de facteurs qui nous échappent. Pour conclure sur ce point, disons que le fax constitue une innovation modeste dans nos pratiques. Rien de très spectaculaire en fait. Mais cette technique permet de mobiliser officiellement une équipe autour d'une situation et donc d'enrichir le réseau social visant à la protection des victimes. Mais nous savons que Praxis et le CVFE sont loin d'être les seuls acteurs de ce réseau.

4. Le réseau

Après le PDC, le courrier et le fax, nous souhaitons mettre en évidence ce quatrième outil essentiel qu'est le réseau. Si, au début de l'histoire, la concertation intersectorielle était une danse à deux, ensemble, Praxis et le CVFE vont à présent à la rencontre des différents partenaires de réseau en proposant des temps de sensibilisation ou de formation à la problématique des violences conjugales. Le PDC est un des outils-clés communs à ces moments de « *transmission de savoir* ». Les modules de formation à l'attention des intervenant-e-s du SAJ, du Parquet et des Services d'assistance aux victimes de la police sont cette année plus particulièrement centrés sur les violences subies par les enfants.

Ces activités ont différentes conséquences au-delà de la transmission de savoir : du point de vue du duo Praxis-CVFE, on peut dire qu'elles nourrissent nos aptitudes à la collaboration (on se fréquente, on co-élabore et co-anime des formations, on se connaît et on se comprend mieux), mais, à un niveau plus large, les temps de sensibilisation et de formation permettent aussi de prendre conscience des réalités auxquelles doivent faire face d'autres partenaires potentiels. Et c'est là que l'on rencontre des visages, des personnes. Ce qui est loin d'être négligeable. Chacun a sans doute pu mesurer, lui aussi, dans ses expériences de collaboration au quotidien l'importance des liens humains entre membres des différentes structures : connaître les visages, savoir à qui on affaire, se souvenir des conditions particulières de travail des interlocuteurs sont autant de facilitateurs essentiels de la collaboration intersectorielle.

On a également cru constater ces derniers temps que la logique de concertation fonctionne par contagion : la collaboration entre nos deux services semble favoriser les démarches vers

et entre d'autres structures, les rencontres, les échanges informels, etc.. Certes, cela demande toujours des efforts, il reste toutes sortes d'écueils qui font que parfois on hésite/renonce à solliciter l'autre service, mais petit à petit une sorte de réflexe collectif nous pousse à ne plus compter que sur nous-mêmes.

5. Les groupes de travail

Le cinquième outil que nous désirons évoquer, ce sont les groupes de travail. En effet, adopter et adapter le PDC, utiliser un courrier et un fax pour nous alerter mutuellement, développer les conditions qui nous permettent de mieux travailler en réseau et d'alerter d'autres partenaires : ces quatre outils n'existeraient pas si nos deux équipes ne prenaient pas le temps de se rencontrer dans des groupes de travail. Nous n'allons pas développer ici le fonctionnement de ces task forces, ni les thèmes sur lesquels ils continuent de travailler, mais on peut avancer que ce sont ces rencontres qui permettent aux deux équipes de rester en éveil et de poursuivre la co-élaboration d'outils adaptés.

En tant que professionnels travaillant sur des sujets sensibles, nous pouvons avoir tendance, avec évidemment les meilleures intentions du monde, à « *sauver les personnes malgré elles* », à leur imposer ce que nous estimons être le meilleur pour elles. Lorsque Praxis et le collectif se partagent des informations sur une situation identifiée, le font-ils dans le respect des usagers ? Ceux-ci sont-ils informés de leurs échanges, leur accord est-il pris en compte ? Y a-t-il un risque, pour les intervenants, de transgresser des limites, d'adopter des comportements de domination ou de contrôle, d'être aussi violents ? Pour Praxis, le secret professionnel et la confidentialité convenue avec les usagers sont des remparts professionnels infranchissables. Les codes déontologiques de nos professions et les lois en vigueur en Belgique définissent cette confidentialité de manière très stricte. D'ailleurs, au sein de Praxis, le secret professionnel constitue un outil de travail plus qu'une contrainte.

Pour le CVFE également, la confidentialité est essentielle. Les victimes que nous rencontrons demandent à être entendues dans un espace clos. Notre responsabilité est donc de garder cet espace qui permet à la personne de se confier en toute sécurité. Toutefois, les intervenant-e-s du refuge se sont très souvent posé la question : est-il suffisant dans certains cas d'accueillir cette parole ou doit-on la transmettre pour apporter une autre réponse ? Il est certain que lorsque nous communiquons des informations à des tiers pour des raisons de sécurité - que cela soit pour la femme ou ses enfants - nous lui demandons son autorisation ou tout au moins nous l'informons de notre démarche afin de travailler dans la transparence.

Les victimes et les auteurs ne s'adressent pas à nos institutions dans la même temporalité. Les premières demandent une intervention dans l'urgence et au moment de la crise. Les auteurs s'adressent à Praxis bien après la crise, poussés dans le dos par une contrainte, bien souvent judiciaire. Nous avons dû accepter cette différence et ne pas la transformer en exigences vis-à-vis de l'autre partenaire.

Si nos temps d'intervention sont différents, nos mandats le sont également. Nous avons appris à respecter nos craintes d'être un instrument pour l'autre partenaire, à écouter et comprendre ses attentes et ses contraintes. Nous recherchons la pertinence des informations à échanger : le plus petit dénominateur commun nécessaire pour nous alerter et nous mobiliser dans une confiance mutuelle sans cesse nourrie par nos rencontres.

Concertation et intervention de crise : deux exemples

Avant de conclure, nous voudrions, grâce à deux exemples concrets, plonger le lecteur dans la réalité et dans la diversité de la concertation. Et montrer au passage combien cette volonté, partagée par deux services, de s'appuyer mutuellement les pousse à questionner leurs pratiques, à regarder en face les manques, les failles inhérentes à ces pratiques et donc à élaborer, à co-élaborer pour les améliorer. Nous avons choisi ces deux exemples pour montrer que cette co-élaboration est en quelque sorte indispensable : et qu'elle s'impose dans l'intervention de crise².

Aurélie

Aurélie est une dame rencontrée dans le cadre de nos permanences psychosociales. Elle ne sera pas hébergée. Néanmoins sa situation est à nos yeux extrêmement inquiétante : Madame a quitté son compagnon violent il y a plusieurs mois mais celui-ci continue d'être très présent et contrôlant. Il exprime des menaces très claires et Madame s'exécute quand il lui donne un rendez-vous, lui demande un service. La situation est ainsi en équilibre précaire. Mais différents éléments nous font craindre le retour de violences physiques : le passé de violence et un récent passage à l'acte de M., son isolement et ses tendances suicidaires, une relation amoureuse naissante dans la vie de Mme, l'histoire familiale : le meurtre de sa compagne par le frère de M.

Une des solutions entrevues au Collectif est d'orienter M. vers Praxis, hors contrainte judiciaire. Ou de trouver un biais pour que Praxis puisse le contacter sans impliquer Mme directement dans cette démarche. Nous voilà donc forcés d'imaginer une solution inédite. C'est au cours d'un échange entre Cécile, de Praxis et Roger, du refuge, que naît l'idée de passer par le service d'aide aux victimes de la police contacté par Mme lors du récent dépôt de plainte contre M. : les intervenantes de ce service accepteraient-elles de convoquer Mme, pour faire le point avec elle, avant de, par exemple, transmettre les coordonnées de l'auteur à Praxis en raison du niveau de dangerosité élevé ? Pour plusieurs raisons, la démarche n'a pas abouti mais le contact entre nos deux services a permis d'imaginer une piste d'intervention inédite, et de solliciter un troisième service sur un mode également novateur. Sans doute cette expérience nous sera-t-elle utile dans un futur proche.

Maria

La situation de Maria est très différente. Cette dame âgée d'une cinquantaine d'années, mariée depuis 30 ans, était hébergée au refuge pour la troisième fois l'été dernier. Les hébergements précédents n'avaient que peu duré. Mais ici, petit à petit Maria prend conscience que son départ est peut-être « *le bon* ». Le séjour se prolonge, elle met en place avec notre soutien différentes étapes concrétisant une séparation avec son mari (nous disons que Mme entre réellement et pour la première fois en résistance). Dès lors M. se sent fragilisé, il va tenter de rétablir sa position de pouvoir par des menaces de plus en plus précises, tenter d'écraser Mme avec sa voiture, etc. Le niveau de dangerosité a augmenté sensiblement. M. est interpellé puis relâché. Que peut-on faire qui soit complémentaire de la réaction judiciaire, comment utiliser la concertation dans ce cas précis ? Nous devons donc inventer, à nouveau, et en plusieurs temps.

² Notons que cette urgence de la co-élaboration se ressent également dans les recherches menées au sein des « groupes de travail » présentés plus haut. Par exemple lorsqu'un des groupes se penche sur les enfants victimes de violences conjugales et participe à la mise sur pied d'une formation sur la question.

- Temps 1 : un fax est envoyé vers Praxis (qui n'avait pas connaissance de la situation jusque-là), un fax qui, dans ce sens là (Collectif => Praxis), est une première : il dit notre inquiétude et suggère à Cécile et à ses collègues de prendre contact avec M.
- Temps 2 : la situation, devenue commune au deux services, est ensuite abordée en groupe de travail mêlant travailleurs des deux services. Nous reviendrons dans quelques instants sur ces deux outils (fax et groupe de travail).
- Temps 3 : quand M. est finalement emprisonné, un courrier co-signé est envoyé à l'avocat général chargé de statuer (?) sur une possible libération pour le sensibiliser à la situation. Car, entre-temps, Mme a quitté le refuge et réintégré le domicile sur décision du juge.

Avec la situation de Maria, on voit que l'intervention concertée en violence conjugale se joue parfois sur la durée (d'ailleurs le suivi post-hébergement aura toute son importance dans cette situation) : les temps de crise peuvent succéder aux temps d'accalmie et nos modes d'intervention doivent pouvoir s'adapter à l'évolution de la situation – impliquant les services tiers adéquats en fonction de la période traversée. La présence de l'autre à nos côtés est un soutien, elle est toujours stimulante et le plus souvent aidante. C'est parfois frustrant quand les résultats attendus ne sont pas au bout, mais l'aventure donne surtout envie de continuer à chercher, ensemble, les solutions les plus adéquates et adaptées à chaque situation.

Chaque service ou intervenant-e agissant seul est confronté tôt ou tard à l'impuissance dans le cadre d'une problématique aussi complexe que la violence conjugale. Il est urgent d'entretenir et d'inventer des liens et, par conséquent, des outils et des protocoles qui nous permettent de rassembler nos connaissances, nos compétences, nos expériences, nos ressources et nos différences afin de pouvoir mieux évaluer la sévérité d'une situation de violences conjugales et davantage contribuer à la sécurité des victimes.

Enjeux et outils d'une expérience liégeoise d'intersectorialité en matière de violence conjugale

Collectif contre les violences conjugales et l'exclusion (CVFE asbl) : 9, rue Sœurs de Hasque - 4000 Liège

Publications (analyses et études) : www.cvfe.be

Contact : René Begon - renebegon@cvfe.be - 04 250 96 87

Avec le soutien du Service de l'Education permanente de la Communauté française et de la Région wallonne